



## 2. Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée

### 2.1 Décrivez les enjeux environnementaux du territoire (mention des principaux zonages environnementaux à joindre en annexe) sensibilité, vulnérabilité, tendances d'évolution :

ZNIEFF, réserve naturelle, ZICO, Natura 2000 : néant  
Schéma régional de cohérence écologique : néant

### 2-2. Le territoire concerné fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours ou de documents de planification approuvés ?

PLU de Châtel (révision n°3) approuvé le 26/06/2012, évalue les effets des orientations du plan sur l'environnement.

### 2.3 Décrivez les pressions pesant sur le territoire concerné (par exemple étalement urbain...) :

## 3. Description des principales incidences (positives, négatives, directes, indirectes, cumulatives) sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRN :

S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet de PPRN :

Effets potentiels sur l'étalement urbain : aucune incidence dans la mesure où les modifications envisagées affectent des secteurs déjà dotés d'un règlement PPR de risque moyen (constructible moyennant le respect de dispositions adaptées).

Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles : secteurs en zones U dans le PLU.

Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment) : sans objet.

Effets potentiels sur le patrimoine bâti, les sites et paysages : pas d'identification de bâti remarquable ou protection au titre du paysage.

Effets potentiels sur le cadre de vie, l'exposition des populations aux pollutions et nuisances : néant.

Fait à Annecy, le 4 février 2014

Le directeur départemental des Territoires,

  
Thierry ALEXNADRE



1111

11

1111

1111

1111



